

LE MAROC PROGRESSE DANS LE SECTEUR DES SEMENCES FOURRAGERES

M. BOUHRIFA*

I. INTRODUCTION

La superficie actuellement emblavée en cultures fourragères est estimée à 370.000 ha, soit environ 4 % des terres cultivées. Elle est répartie entre 40 % en irrigué avec une prédominance de la luzerne et du bersim et 60 % en bour, avec une prédominance de graminées fourragères et des associations vesce-avoine et pois-orge.

La production fourragère issue de cette superficie ne peut pas faire face aux besoins d'un élevage en extension. Pour augmenter cette production, l'intensification des cultures, la diversification des espèces cultivées et l'amélioration des techniques d'installation et de conduite constituent les éléments-clés à la réussite de ce système de culture.

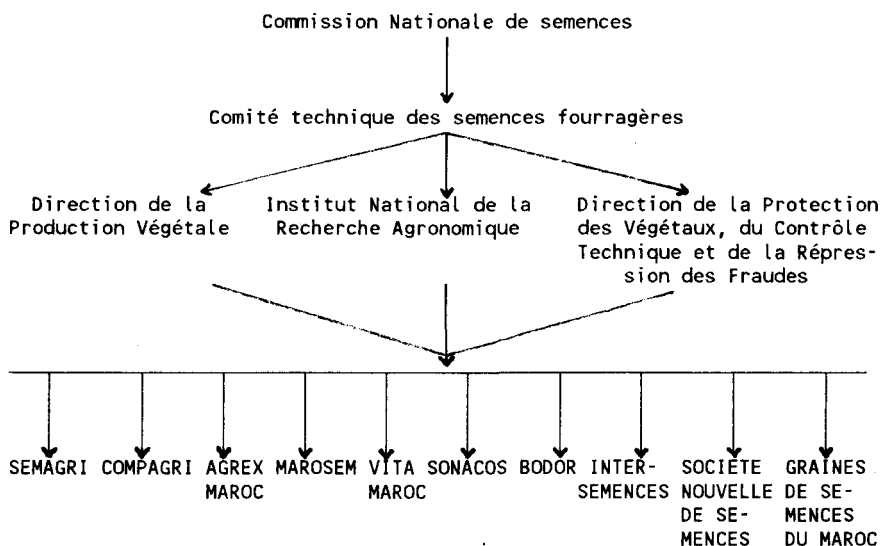
Parmi les techniques appropriées, l'utilisation des semences certifiées occupe une place de choix. En effet, l'emblavement des superficies se fait actuellement en grande partie à partir de semences foraines, ce qui influe sur la quantité et la qualité du fourrage produit.

Ainsi l'objectif du présent article est de donner un aperçu sur l'organisation du secteur de semences fourragères au Maroc et de décrire les actions entreprises par la SO.NA.CO.S. pour le développement de la production de ces semences.

* SO.NA.CO.S., B.P. 67, Rabat

II. ORGANISATION DU SECTEUR DE SEMENCES FOURRAGERES

Les instances et organismes intervenant dans ce secteur sont présentés dans le schéma qui suit:



1. La Commission Nationale des Semences

Elle est composée de 12 membres et présidée par le Secrétaire Général du MARA. Elle a pour mission:

- d'orienter le choix des espèces et variétés à multiplier et à commercialiser dans le pays,
- d'établir les programmes de production des semences de ces espèces et suivre leur réalisation,
- de mettre au point la législation en matière de production, d'importation et d'exportation des semences sélectionnées,
- de proposer toute mesure juridique ou technique permettant de promouvoir la production, l'utilisation et la commercialisation des semences sélectionnées et
- d'étudier les coûts de production et les prix d'achat aux producteurs et de cession aux utilisateurs.

2. Le Comité Technique des Semences Fourragères

Il est chargé de veiller sur l'exécution des directives de la Commission Nationale et de suivre la réalisation du programme de multiplication et de commercialisation des semences.

3. La Direction de la Production Végétale

En dehors de son rôle dans la définition de la politique agricole dont elle est le principal acteur, cette direction a comme principale tâche dans ce secteur d'assurer l'approvisionnement du pays en semences fourragères en quantité suffisante et en temps opportun.

4. L'Institut National de la Recherche Agronomique

Il est chargé de la sélection et de la création de variétés adaptées aux conditions marocaines, d'assurer la maintenance de ces variétés et de produire les semences de prébase et base, malgré un désengagement progressif dans la production depuis 1984.

5. La Direction de la Protection des Végétaux, du Contrôle Technique et de la Répression des Fraudes

Au sein de cette direction, le service du contrôle des semences et plantes est chargé d'organiser, de coordonner l'homologation des variétés et d'assurer le contrôle et la certification des semences et plants. Il assure le secrétariat du comité national de la sélection des semences et plants.

A ce sujet, il faut signaler que ce comité est composé de 12 membres et présidé par le Directeur de l'INRA. Il fixe, pour chaque espèce, les conditions et les modalités d'homologation et propose à Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Réforme Agraire l'inscription des nouvelles variétés ou la radiation des variétés devenues sans intérêt.

6. Les Sociétés de Multiplication et de Commercialisation des Semences

Les établissements agréés à commercialiser les semences et plants sélectionnés en 1991 sont au nombre de 134. Cependant, l'approvisionnement du marché en semences fourragères est assuré par 10 sociétés (voir schéma) dont 3 récemment créées.

Parmi ces sociétés, la SO.NA.CO.S. fait figure de leader aussi bien en matière de production de semences à l'échelon national qu'en matière de commercialisation de ces semences.

III. ACTIONS ENTREPRISES ET RESULTATS OBTENUS PAR LA SO.NA.CO.S. DANS LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION DES SEMENCES FOURRA- GERES

1. Actions entreprises

Consciente de l'intérêt que représente l'utilisation des semences dans le développement de la production fourragère, la Société Nationale de la Commercialisation des Semences a commencé, depuis 1981/82, à fournir d'importants efforts pour améliorer l'approvisionnement des agriculteurs en semences fourragères. Cet approvisionnement se fait principalement à partir de semences produites localement et, en cas de besoin, par recours à l'importation.

Les actions entreprises pendant les cinq dernières années peuvent être résumées comme suit:

- Prospection des zones favorables à la multiplication des semences fourragères, aussi bien en bour qu'en irrigué
- Choix et encadrement des multiplicateurs de ces semences
- Encouragement des agriculteurs à s'intéresser à la multiplication des semences fourragères par l'octroi des semences de base et de première reproduction à titre d'avance et par la demande de révision à la hausse des prix d'achat à la production.
- Demande d'assouplissement du règlement technique régissant la multiplication des semences fourragères.
- Etablissement en collaboration avec la DPV et l'INRA d'un plan quinquennal prévoyant les quantités de semences de base et prébase nécessaires à la production des semences certifiées projetées.
- Lancement d'un projet de coopération avec la GTZ dans la production et la commercialisation des semences fourragères.
- Participation à une étude réalisée par la DPV en collaboration avec la GTZ et la FAO sur la situation actuelle et les perspectives du secteur des semences fourragères.

2. Résultats obtenus

Les espèces concernées par la production de semences localement sont au nombre de 11, à savoir: l'avoine, l'orge fourragère, le triticale, la féverole, le pois fourrager, la vesce, le bersim, la luzerne, le lupin, le maïs fourrager et le ray-grass.

2.1. Superficies réalisées

a) Semences de base

Dans l'objectif d'assurer la production de ses propres besoins en semences de bases, la SO.NA.CO.S. a commencé à partir de la campagne 85/86 à réaliser des programmes de multiplication de semences prébase. La superficie réalisée est passée de 169 ha en 85/86 à 616 ha en 90/91, soit une augmentation de 265 %.

b) Semences certifiées

La superficie totale réalisée en semences certifiées est passée de 1.743 ha en 83/84 à 4707 ha en 90/91 soit une augmentation de 171 %.

2.2. Superficies agréées

a) Semences de base

Le taux d'agréege au champ (superficie agréée/superficie réalisée x 100) est passé de 83 % en 85/86 à 92 % en 90/91.

b) Semences certifiées

Le taux d'agréege au champ pour cette catégorie est passé de 83 % en 83/84 à 77 % en 90/91. Cette diminution a été due à l'infestation par l'orobanche d'une grande partie des superficies réalisées en légumineuses fourragères, telles que: la féverole en premier lieu, le maïs fourrager et la vesce en second.

2.3. Production nette agréée

a) Semences de base

La production de semences de base a connu une évolution progressive, passant de 1.030 qx en 85/86 à 2.841 qx en 90/91, soit une augmentation de 176 %.

b) Semences certifiées

La production de semences certifiées, y compris les semences standard, a connu une augmentation de 178 %, passant de 9.151 qx en 83/84 à 25.415 qx en 90/91.

La production nationale en semences certifiées par le Service du Contrôle des Semences et Plants, toute catégorie confondue, s'est élevée à 23.607 qx en 1989/1990 et à 23.501 qx en 1990/1991. Sur ce global, la SO.NA.CO.S. a produit 21.453 qx en 1989/90 et 22.363 qx en 1990/1991, soit respectivement 91 % et 96 %. Ceci dénote l'importance qu'accorde la SO.NA.CO.S. au développement de la production de semences certifiées de cultures fourragères à l'échelon national.

2.4. Facteurs ayant amélioré la production

Plusieurs facteurs ont contribué à l'amélioration de la production des semences certifiées, dont les plus importants peuvent-être résumés comme suit:

a) Octroi des semences à titre d'avance

Pour encourager les agriculteurs à passer des contrats de production de semences fourragères, la SO.NA.CO.S. a commencé à partir de la campagne 88/89 à vendre à crédit les semences de base et de première reproduction aux multiplicateurs intéressés. La valeur de ces semences n'est encaissée par la SO.NA.CO.S. qu'après la réception, le conditionnement et l'agrèage au laboratoire des semences produites par le multiplicateur ayant bénéficié de ces avances.

b) Elaboration des fiches techniques

L'établissement des fiches techniques de production des semences, leur traduction en arabe et leur diffusion aux multiplicateurs ont beaucoup contribué à la réalisation des programmes de multiplication et au respect des normes d'agrèage au champ, arrêtées dans le règlement technique régissant la production de ces semences.

c) Prix d'achat à la production

L'évolution des prix d'achat à la production de semences certifiées de première reproduction est présentée dans le tableau qui suit:

Espèce	Campagne								
	83/84	84/85	85/86	86/87	87/88	88/89	89/90	90/91	91/92
Avoine	168	198	225	225	225	260	260	270	285
Orge	181	188	225	225	225	225	225	259	259
Triticale	-	-	-	-	225	225	225	259	259
Féverole	-	-	-	195	195	195	275	275	275
Pois fourager	340	340	405	405	405	405	405	415	415
Vesce	340	340	405	405	405	405	405	415	415
Bersim	565	565	565	565	565	565	723	733	733
Luzerne	1600	1600	1988	1988	1988	1988	2274	2284	2284
Lupin	-	-	-	-	-	-	-	300	300
Maïs fourager	166	166	166	210	210	210	275	285	285

A l'exception du prix des semences de féverole et de triticale, tous les prix de semences des autres espèces ont été révisés à la hausse au minimum trois fois entre 83/84 et 91/92. Ces augmentations avaient pour effet l'incitation des multiplicateurs à réserver une partie de leur superficie à la multiplication des semences fourragères et à livrer les productions agréées au champ, aux centres régionaux de la SO.NA.CO.S.

d) Assouplissement de la réglementation technique

La révision à partir de la campagne 1990/91 de certaines normes d'agrégé au champ a contribué à l'augmentation de la superficie contractée au cours de cette campagne (5.323 ha).

Les normes révisées se présentent comme suit:

- La réduction de la taille minimale des parcelles de multiplication: en effet, pour les graminées fourragères, cette taille a été réduite de 20 ha à 10 ha en bour et de 10 ha à 5 ha en irrigué.
- La réduction de 60 cm à 40 cm de l'écartement entre les bandes des champs de multiplication des semences de base et de première reproduction des graminées fourragères.
- La possibilité pour la même variété de revenir deux années sur la même sole, à condition que la génération du précédent cultural soit plus jeune que la génération à installer (exemple: avoine sur avoine, R₁ sur G₄ ou R₂ sur R₁).

- La non-spécification du mode de semis pour le bersim
- La non-limitation de la durée de multiplication pour les cultures pérennes

Malgré les efforts fournis pour le développement de la production nationale des semences de cultures fourragères, le secteur continu à souffrir d'un certain nombre de freins et de difficultés.

IV. CONTRAINTES A LA PRODUCTION

Les taux de récupération (production nette agréée/superficie agréée) obtenus au cours des campagnes 89/90 et 90/91 sont consignés dans le tableau suivant:

Campagne	1989/90			1990/91		
	Superficie agréée (ha)	Production certifiée (qx)	Taux de récupération	Superficie agréée (ha)	Production certifiée (qx)	Taux de récupération
Avoine	1.632	9.995	6,13	1.622	11.810	7,29
Orge	102	955	9,37	68	317	4,67
Triticale	397	3.135	7,90	615	5.737	9,33
Féverole	226	963	4,27	138	2.480	17,98
Pois fourrager	240	816	3,40	482	1.720	3,57
Vesce	1.277	6.303	4,94	832	3.160	3,80
Lupin	-	-	-	39	458	11,75
Bersim	201	262	1,31	143	222	1,56
Luzerne	-	-	-	-	-	-
Ray-grass	-	-	-	15	98	6,54
Maïs fourrager	67	2.447	36,53	122	2.253	18,47

L'analyse de ce taux montre que le niveau atteint reste limité pour toutes les espèces. Ceci peut-être expliqué par un certain nombre de contraintes qui diffèrent d'une espèce à l'autre et qui peuvent être résumées en ce qui suit:

a) Orientation de la recherche

La recherche doit s'intéresser à la mise au point de matériel végétal performant et des techniques culturales adaptées à la production de semences.

Lors de la sélection de variétés, il faudrait introduire un critère qui tienne compte, en plus de ceux relatifs à la production fourragère proprement dite, d'un critère de rendement en semences suffisant.

En ce qui concerne les aspects techniques, la recherche s'est surtout intéressée à la production de fourrage et éventuellement de graines lorsque celle-ci constitue le produit final, si bien que les techniques spécifiques de production de semences n'ont guère été abordées.

b) Contraintes techniques

Elles limitent essentiellement la production de semences de certaines légumineuses fourragères.

- Ainsi, pour la féverole, le pois fourrager, la vesce, les désherbages habituels manuels et mécaniques ne sont pas régulièrement pratiqués à cause du coût élevé de la main d'oeuvre.
- Les verses constatées dans les champs de multiplication de vesce et de pois fourrager sont à l'origine des pourritures qui affectent d'une manière considérable le rendement en gousses. La récolte manuelle par la confection des andains et le battage de ces derniers entraînent des pertes importantes en semences (éclatement des gousses, pertes lors des multiplications des andains).
- L'infestation par l'orobanche des parcelles de multiplication des semences de féverole, du pois fourrager et de la vesce, cause le refus au champ d'une grande partie des superficies réalisées, ce qui affecte d'une manière considérable le taux de récupération.
- Le contrôle non encore maîtrisé par les producteurs des maladies cryptogamiques, telles que le botrytis et la rouille pour la féverole et l'oïdium pour le pois fourrager, est à l'origine de la faiblesse des rendements et par conséquent des taux de récupération obtenus.

c) Contraintes économiques

Malgré l'augmentation progressive des prix d'achat à la production de semences, l'intérêt accordé par les agriculteurs à la production de semences de cultures fourragères reste insuffisant. En effet, la rentabilité comparative de la production des semences d'avoine par rapport aux blés et orge, celle du maïs fourrager par rapport au maïs hybride et celle des légumineuses fourragères par rapport au tournesol, reste limitée.

V. CONCLUSION

La production locale de semences de cultures fourragères par la SO.NA.CO.S. peut-être qualifiée de réussie, étant donné les augmentations progressives enregistrées durant les dix dernières années. Cependant, cette production continue à se heurter à un certain nombre de contraintes qui peuvent-être levées en menant les actions suivantes:

A. Amélioration des techniques culturales

Cette amélioration peut être réalisée à travers l'installation d'essais dans trois ou quatre zones agricoles en vue de déterminer le meilleur itinéraire technique à suivre pour la production des semences de certaines espèces. Les résultats de ces essais peuvent aussi servir à lever les contraintes qui s'opposent à la production et, par conséquent, à la rentabilité intrinsèque et comparative de la multiplication des semences de ces cultures.

On peut citer comme objet de recherche dans ce cadre ce qui suit:

a1) Vesce et Pois fourrager

Le désherbage chimique des champs de multiplication sera réalisé par des essais de comparaison des efficacités des différents herbicides.

Pour faciliter la récolte mécanique, il est nécessaire d'effectuer des essais de comparaison de différents tuteurs.

a2) Luzerne et Bersim

Les essais à envisager pour cette catégorie d'espèces peuvent être résumés comme suit:

- Essais de dates de semis liées au nombre de coupes à effectuer et à la date limite de la dernière coupe (avant la montée en graines)
- Essai d'écartement entre lignes
- Essais de traitement herbicides contre les espèces nuisibles telles que: la chicorée sauvage pour le bersim, le chiendent et la cuscute pour la luzerne
- Essais de production de semences en bour favorable

a3) Féverole

Les essais relatifs à cette espèce se limitent à des comparaisons d'efficacité des traitements contre les maladies cryptogamiques telles que le botrytis et la rouille.

B. Elargissement de la gamme des variétés à multiplier

Cet aspect peut-être traité en introduisant des variétés performantes, multipliées et commercialisées dans des pays à climat similaire à celui du Maroc.

Ce processus consiste à introduire des variétés pour tester leurs productivités en semences et en fourrages, afin de les proposer à l'inscription au catalogue officiel moyennant un accord avec l'obteneur.

Après inscription, la variété sera multipliée et commercialisée au Maroc.

C. Introduction d'espèces non encore multipliées

Il s'agit là d'essais relatifs aux techniques de production de semences des espèces dont la demande est couverte uniquement par le recours à l'importation. On peut citer à titre d'exemple: le pois protéagineux, le sorgho fourrager et grain et le ray-grass.

D. Amélioration des prix d'achat

Cette amélioration doit encourager les producteurs des semences d'avoine et du maïs fourrager à bien entretenir leurs cultures afin d'augmenter la productivité de ces deux espèces.

VI. RESUME

L'utilisation des semences certifiées constitue un facteur déterminant dans l'amélioration de la production fourragère. Le présent travail décrit l'organisation du secteur des semences au Maroc et rapporte les actions menées par la SO.NA.CO.S pour développer la production nationale des semences de cultures fourragères.

Ces actions ont abouti à une amélioration nette de la production en semences toute catégorie confondue, qui est passée de 9.151 qx en 1983/84 à 28.255 qx en 1990/91, soit une augmentation de 209 %.

Cependant, des contraintes s'opposent encore au développement de la production des semences fourragères, à savoir:

- Contraintes pratiques liées à la performance du matériel végétal disponible et à la maîtrise des techniques de productions de semences par les producteurs.
- Contraintes économiques liées à la rentabilité comparative de la production de semences des espèces fourragères par rapport aux autres espèces.

VII. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Anonyme. Bilans annuels de la SO.NA.CO.S.

Anonyme. Rapports d'activités du Service de Contrôle des Semences et des Plants.

Chraïbi, M. et Rondia, G. (1989). Le secteur des semences fourragères - situation actuelle et prospectives.